



REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 mars 2023

**Délibération n°2023-13: Affectation du résultat de clôture de l'exercice 2022 de la Commune**

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 30 mars 2023, le Conseil Municipal de la Commune de Vauhallan, légalement convoqué le samedi 25 mars 2023, s'est assemblé en salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Bernard GLEIZE, Maire de Vauhallan.

Nombre de conseillers :	Exercice : 19	Présents : 15	Votants : 18
Présents :	Bernard GLEIZE, Pascal NAWROCKI, Dominique DUMAS, Vincent PAIN, Geneviève SHATER, Alain SCHMITT, Taoues COLL, Guy HALGAND, Lina LEMARIE, Bénédicte ALLENET Olivier MUSY, Eric MORISSET, Edwige BONNEFOY, Marianne PERDRIJAT, Marie GALANO		
Représentés :	Hélène LEVERNIEUX donne pouvoir à Bernard GLEIZE, Marie MAERTENS donne pouvoir à Edwige BONNEFOY, Nicolas RICHARD donne pouvoir à M. PAIN		
Absents :	Fabrice NOURY		
Secrétaire :	Bénédicte ALLENET		

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'exercice budgétaire 2022,

Vu les commissions finances du jeudi 2 février 2023 et du mardi 14 mars 2023,

Vu les délibérations 2023-11 et 2023-12 portant approbation du Compte de gestion et du Compte administratif pour l'exercice 2022,

Sur présentation du rapport de M. Pain, après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité**,

Article unique : décide d'affecter les résultats comme suit :

1068 Excédent de Fonctionnement capitalisé : 420 060.97 €

002 Excédent de fonctionnement reporté : 0 €

001 Déficit d'investissement reporté : - 33 989.41 €



Bernard GLEIZE,

Maire de Vauhallan

Accusé de réception en préfecture  
091-219106358-20230330-2013\_13-DE  
Date de télétransmission : 03/04/2023  
Date de réception préfecture : 03/04/2023